



E P I N A Y - S U R - S E I N E
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars, à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Épinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente-cinq, puis trente-six à partir de vingt heures et cinquante-neuf minutes, trente-sept à partir de vingt et une heures deux minutes, trente-huit à partir de vingt et une heures sept minutes, trente-sept à partir de vingt et une heures quarante minutes puis trente-huit à partir de vingt et une heures quarante-six minutes sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le treize précédent.

Etaient Présents :

M. CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mmes ESPINASSE, LE GLOANNEC, M. BOURDI (à partir de vingt heures et cinquante-neuf minutes), Mme BASTIDE, M. LE DANOIS, Mme BLIN, M. TILLIET, Mme AZZOUZ, M. KASSAMALY, Mme PONTHER, M. LISON Adjoint au Maire, Mme GAUTIER, M. REDON, Mme TRAIKIA, MM. BENYAHIA, GUY, Mme TAN, M. LEROY J-P., Mme MHEBIK, MM. BOURCIER, GRAUER, Mme TUFFERY-TOULLEC, M. ELMALEH, Mme CROS, M. CHERFAOUI, Mme TRUONG NGOC jusqu'à vingt et une heures quarante minutes et à partir de vingt et une heures quarante-six minutes, MM. MATRAT, LEROY H., Mme COHEN, M. TURKMEN, Mme SAID ABDALLAH, MM. LE FLOCH, TRIGANCE, Mme DOUMBIA (à partir de vingt et une heures deux minutes), M. CHALLAL (à partir de vingt et une heures sept minutes), Mme ROCH, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. SAIDANI représenté par M. KONIECZNY,
M. BOURDI représenté par M. TILLIET (jusqu'à vingt heures et cinquante-neuf minutes),
Mme KAIS représentée par Mme ESPINASSE,
Mme KERNISSI représentée par Mme LE GLOANNEC,
Mme TABOUREAU représentée par Mme BASTIDE,
Mme AIT MOUFFOK représentée par Mme BLIN,
Mme PROSPERI représentée par Mme ROCH,
M. TAVARES représenté par M. CHALLAL (à partir de vingt et une heures sept minutes).

Absents :

Mme TRUONG NGOC (de vingt et une heures quarante minutes à vingt et une heures quarante-six minutes) – Délibérations N° 16 et N° 17,
M. TAVARES non représenté (jusqu'à vingt et une heures sept minutes),
Mme DOUMBIA (jusqu'à vingt et une heures deux minutes) - Délibérations N° 1 à N°3,
M. CHALLAL (jusqu'à vingt et une heures sept minutes) - Délibérations N° 1 à N°4.

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame Isabelle TAN ayant obtenu 42 voix Pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CM150319 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCÈDE à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu : 42 voix

Madame Isabelle TAN

Madame Isabelle TAN est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM150319 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 22 JANVIER 2015

L'assemblée délibérante n'a apporté aucune observation au procès-verbal.

CM150319 - 2 - ADHÉSION DE PRINCIPE DE LA VILLE D'ÉPINAY-SUR-SEINE À DIVERS ORGANISMES

DECIDE le renouvellement de l'adhésion aux syndicats suivants :

Nom de l'association/syndicat	Secteur	Montant 2014
Synd.intercom.de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication	Technique	18.946.61 €
Syndicat Mixte d'Etudes «Paris Métropole»	Elus	4978 €
SIFUREP Syndicat Intercommunal de la région parisienne pour le service funéraire	Population	2739 €
		26.663.61 €

DIT que les dépenses seront prélevées au budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM150319 - 3 - DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC DU CANYON : AVENANT N°4 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DE L'ESPACE AQUATIQUE REMISE EN FORME, AVENANT N°1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DE L'ESPACE ESCALADE

APPROUVE l'avenant n°4 au contrat d'affermage pour l'exploitation de l'espace aquatique remise en forme de l'équipement sports-loisirs, ayant pour objet la prolongation de la durée du contrat à compter du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2016, pour un motif d'intérêt général, la Ville envisage de faire réaliser d'importants travaux de réhabilitation sur le bâtiment et les installations de l'équipement sports-loisirs.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

APPROUVE l'avenant n°1 au contrat d'affermage pour l'exploitation de l'espace escalade de l'équipement sports-loisirs, ayant pour objet la prolongation de la durée du contrat à compter du 18 août 2015 jusqu'au 30 juin 2016, pour un motif d'intérêt général, la Ville envisageant de faire réaliser d'importants travaux de réhabilitation sur le bâtiment et les installations de l'équipement sports-loisirs,

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM150319 – 4 - ENTENTE ARC EN SEINE - APPROBATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LA CONFÉRENCE DE L'ENTENTE DU 10 DÉCEMBRE 2014

APPROUVE les décisions prises par la conférence de l'Entente du 10 décembre 2014, à savoir :

- L'élection de Monsieur William DELANNOY, Maire de Saint-Ouen et Vice-Président à l'Entente Arc en Seine au sein de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, en tant que Président de l'Entente Arc en Seine,
- La validation de la convention de partenariat 2014-2015 avec l'IAU Ile-de-France,

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat 2014-2015 avec l'IAU Ile-de-France.

Ont voté Pour : 43

Favorable à l'unanimité

CM150319 – 5 - ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' MÉTROPOLE

APPROUVE l'adhésion de la commune au syndicat mixte Autolib'Métropole et charge le Maire d'effectuer, au nom de la commune, toutes les démarches utiles en ce sens,

APPROUVE les statuts du syndicat mixte Autolib'Métropole,

DESIGNE un représentant et un suppléant, chargés notamment de représenter la Ville d'Épinay-sur-Seine au sein du comité syndical du syndicat mixte Autolib'Métropole :

- M. Denis REDON, membre titulaire,
- M. Farid BENYAHIA membre suppléant.

DIT que la dépense d'adhésion (2.000,00 Euros par station, soit un total de 12.000,00 Euros) est prévue au budget communal pour l'année 2015.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM150319 – 6 - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE AU DÉPLOIEMENT, AU FINANCEMENT ET À L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC AUTOLIB'

APPROUVE le projet de la convention tripartite relative au déploiement, au financement et à l'exploitation du service public Autolib' proposée par Autolib'Métropole,

AUTORISE le Maire à signer la convention tripartite à intervenir entre la commune, la communauté d'agglomération Plaine Commune et le syndicat mixte Autolib'Métropole,

AUTORISE le Maire à demander des subventions pour la création des stationnements de véhicules tiers, notamment auprès de la Région Ile-de-France, et à signer tout document s'y rapportant,

DIT que les dépenses sont prévues au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM150319 - 7 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE POUR LES ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES EN MILIEU SCOLAIRE - ANNÉE 2015

APPROUVE la convention pour les actions artistiques et culturelles en milieu scolaire, conclue pour l'année 2015 entre la Ville d'Epina-sur-Seine et l'Education nationale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les représentants de l'Education nationale,

DIT que la dépense globale correspondant à ces actions, estimée à 200.586,00 € (deux-cent-mille-cinq-cent-quatre-vingt-six euros), subventions aux établissements incluses, est inscrite au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM150319 - 8 - CONVENTION D'INTERVENTION DE LA 32ÈME ÉDITION DU FESTIVAL DE L'ASSOCIATION "BANLIEUES BLEUES" - CONCERTS ET ACTIONS MUSICALES 2015

APPROUVE la convention d'intervention « *Festival Banlieues bleues* » pour l'année 2015 et ses deux avenants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que ses deux avenants.

AUTORISE la dépense correspondante, à hauteur de 13.715,00 € T.T.C. (treize mille sept cent quinze euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM150319 - 9 - APPELS AUX FINANCEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS POUR LES PROJETS DE LA D.A.C.R.I. - ANNÉE 2015

AUTORISE les recherches de financements complémentaires auprès de tous les organismes institutionnels ou privés susceptibles d'être intéressés, pour les projets 2015 suivants :

A : Subventions de fonctionnement :

- « *Land art urbain* »
- « *Imaginaire et jardin* »
- « *Actions musicales, chorégraphiques et théâtrales* »
- « *Vous avez dit musique ?* »
- « *Cinémoi : Le Pari(s) d'Epinay* »
- « *Cinémoi : Convention internationale des droits de l'enfant* »
- Convention « *Théâtre de ville* » de la M.T.D. – 2015-2017
- « *Sensibilisation et accompagnement des publics* »
- « *Je crèche au théâtre* »
- Résidence – danse de la Cie Patricia Karagozian
- Actions de la MTD dans le cadre du dispositif « *La culture et l'art au collège* »
- « *Rallye citoyen* »
- « *Echanges de pratiques sur l'aménagement des espaces publics avec la Ville de Tichy* »
- « *Rencontre européenne de jeunes* »

B : Convention de coopération culturelle et patrimoniale avec le Département de la Seine-Saint-Denis

- Avenant 2015 à la Convention de coopération culturelle et patrimoniale 2013-2014-2015.

AUTORISE le Maire à signer les pièces afférentes aux dossiers (conventions d'aide financière...).

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM150319 - 10 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'A.S.M.O.R. - ANNÉE 2015

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et l'Association Saint-Médard pour l'Orgue et son Rayonnement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

DECIDE de verser à l'Association « Saint-Médard pour l'Orgue et son Rayonnement » une subvention de 1.556,00 € (mille cinq cent cinquante-six euros) pour l'année 2015,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM150319 – 11 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE L'ASSOCIATION "A.S.C.R.A." ET LA VILLE D'ÉPINAY-SUR-SEINE - ANNÉE 2015

APPROUVE la convention à intervenir avec l'association « ASCRA » fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière de la commune pour l'année 2015,

FIXE le montant de la subvention pour 2015 à 5.000,00 € (cinq mille euros),

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 41

Abstentions : 4 M. TRIGANCE, Mme DOUMBIA et Mme ROCH (+ pouvoir Mme PROSPERI)

CM150319 - 12 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE L'ASSOCIATION "U.N.A.S.C.O." ET LA VILLE D'ÉPINAY-SUR-SEINE - ANNÉE 2015

APPROUVE la convention à intervenir avec l'association U.N.A.S.C.O fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière de la commune pour l'année 2015 comme suit :

Association « U.N.A.S.C.O » 2.000,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM150319 - 13 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION " POUR LE DON DU SANG BÉNÉVOLE" - ANNÉE 2015

APPROUVE l'attribution de la subvention municipale à l'association « POUR LE DON DE SANG BENEVOLE » pour l'année 2015 comme suit :

ASSOCIATION « POUR LE DON DE SANG BENEVOLE » 800,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM150319 - 14 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION " ÉPISURSCÈNE CHANT ET DANSE" - ANNÉE 2015

APPROUVE l'attribution de la subvention municipale à l'association « ÉPISURSCÈNE CHANT ET DANSE » pour l'année 2015 comme suit :

ASSOCIATION « ÉPISURSCÈNE CHANT ET DANSE » 450,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 41

Abstentions : 4 M. TRIGANCE, Mme DOUMBIA et Mme ROCH (+ pouvoir Mme PROSPERI)

CM150319 - 15 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LE CENTRE SPORTIF MULTI-SECTIONS (C.S.M.E.)

APPROUVE la convention avec le Club Sportif Multisections d'Epinay-sur-Seine,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

APPROUVE le versement d'une subvention annuelle s'élevant à 302.605,00 € (trois cent deux mille six cent cinq euros) équivalent à une subvention de fonctionnement de 217.605,00 € (deux cent dix-sept mille six cent cinq euros), de soutien des sportifs licenciés de haut niveau du C.S.M.E. de 5.000,00 € (cinq mille euros) et de la valorisation du personnel mis à disposition de 80.000,00 € (quatre-vingt mille euros) pour permettre au Club Sportif Multisections d'Epinay-sur-Seine de respecter les engagements contenus dans la présente convention et permettre de fonctionner à ladite association durant l'année 2015.

Les 80.000,00 € devront être restitués à la Ville dès l'émission d'un titre de recettes.

APPROUVE le versement de cette subvention selon les modalités ci-dessous :

- 50 % à l'issue du passage du dossier en Conseil Municipal,
- 50 % au 1^{er} juillet 2015.

DIT que la dépense sera prélevée sur le budget communal.

Ont voté Pour : 41

Abstentions : 4 M. TRIGANCE, Mme DOUMBIA et Mme ROCH (+ pouvoir Mme PROSPERI)

CM150319 - 16 - CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'ASSOCIATION « PROMOBORAN - 4 HEURES D'ÉPINAY » POUR L'ORGANISATION DES 4 HEURES D'ÉPINAY - ANNÉE 2015

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement à intervenir entre l'association « Promoboran – 4 heures d'Epinay » et la Ville d'Epinay-sur-Seine,

FIXE le montant de la subvention pour 2015 à 40.000,00 € (quarante mille euros),

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 42

Contre : 2 M. CHALLAL (+ pouvoir M. TAVARES).

**CM150319 - 17 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ASSOCIATION
« PROMOBORAN - 4 HEURES D'ÉPINAY » - ANNÉE 2015**

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association « Promoboran – 4 heures d'Épinay » pour l'année 2015 dont le montant s'élève à 5.000,00 € (cinq mille euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 42

Contre : 2 M. CHALLAL (+ pouvoir M. TAVARES).

CM150319 - 18 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION "TWIRLING CLUB D'EPINAY-SUR-SEINE" - ANNÉE 2015

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association Twirling Club d'Épinay-sur-Seine pour l'année 2015 dont le montant s'élève à 400,00 € (quatre cents euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal,

Ont voté Pour : 41

Abstentions : 4 M. TRIGANCE, Mme DOUMBIA et Mme ROCH (+ pouvoir Mme PROSPERI)

**CM150319 – 19 - PARTICIPATION DE LA VILLE D'ÉPINAY-SUR-SEINE AUX
CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-THÉRÈSE -
ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015**

DIT que les modalités de calcul permettant de fixer le coût moyen annuel de fonctionnement par élève des écoles publiques du 1^{er} degré, sont appliquées aux écoles privées sous contrat,

FIXE pour l'année scolaire 2014/2015 le tarif équivalent au coût moyen par élève est fixé à 731,00 € par élève scolarisé uniquement en élémentaire, soit un montant total de 95.761,00 € pour 131 élèves déclarés en février 2015,

DIT que la participation couvrira les frais de scolarité des élèves dont le responsable légal est domicilié à Épinay-sur-Seine,

DECIDE que la subvention sera établie sous forme de mémoire dès lors que l'établissement privé aura transmis une liste à jour des inscrits en élémentaire, validée par l'Inspection de l'Éducation Nationale,

PRECISE que le versement de cette participation interviendra après la tenue du 1^{er} Conseil d'Administration et sur présentation du budget prévisionnel de l'association,

DIT que la dépense sera constatée au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM150319 - 20 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE À LA PRESTATION DE SERVICE CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA PÉRIODE DE 2014 À 2017

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service Contrat Enfance et Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales pour la période de 2014 à 2017,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM150319 - 21 - CONVENTION RELATIVE À LA RÉALISATION DE CHANTIERS D'AUTO-RÉHABILITATION ACCOMPAGNÉE

APPROUVE les termes de la convention relative à la réalisation de chantiers d'auto réhabilitation accompagnée établie entre l'A.P.E.S., la Fondation Robert Steindecker Jeunesse Feu Vert, SFM AD, RICOCHET et la Ville d'Epinay-sur-Seine,

PRECISE que la Ville participe financièrement à hauteur de 302,00 € par jour de chantier qui nécessite l'intervention d'un encadrant technique de Ricochet, sans excéder un total de 10.000,00 €,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que la dépense est prévue au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM150319 - 22 - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION FONCIÈRE ENTRE LA COMMUNE, PLAINE COMMUNE ET L'E.P.F.I.F.

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre la Commune, Plaine Commune et l'E.P.F.I.F.,

AUTORISE le Maire à signer le dit avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM150319 - 23 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER N°s 3255 au 3266 – 3269 au 3288 – 3290 au 3298 – 3301 au 3302 – 3304 au 3308

CM150319 - 24 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

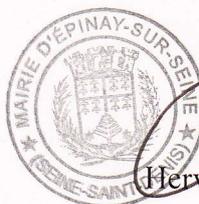
Le **23 MARS 2015**

La Secrétaire,



Isabelle TAN

Le Maire,



Herve CHEVREAU